

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
LE REVEST LES EAUX



LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil d'administration du 16 décembre 2025

N°	Date Délibération	Titre délibération	Approuvée / Refusée
11/2025	16/12/2025	Budget 2025 du CCAS – Décision modificative N°1	Approuvé
12/2025	16/12/2025	Rapport social unique 2024 – Centre Communal d'Action Sociale	Approuvé

Fait à Le Revest Les Eaux, le 16/12/2025

LE PRESIDENT  
Ange MUSSO



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 16 DECEMBRE 2025

Le conseil d'administration du CCAS de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Président

Date de convocation du conseil d'administration : 05 DECEMBRE 2025

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Madame Jeanne MOGGIA – Madame Nathalie FEVRE – Madame Ingrid FASS – Madame Christiane MARTEL – Madame Fanny REBUFFEL

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents : Madame Claudine GENIEYS – Madame Pierrette MASINI

Secrétaire de séance : Madame Ingrid FASS

**OBJET : BUDGET 2025 DU CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Délibération N°11/2025**

Monsieur Le Président expose :

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du CCAS consiste à des virements de crédits en fonctionnement afin d'ajuster le budget. Elle serait constituée des écritures suivantes :

DM1 CCAS	DEPENSES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65748 Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	- 9 000,00 €	
611 Contrats de prestations de services		+ 1 500,00 €
6232 Fêtes et cérémonies		+ 7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>

Ceci étant exposé,

VU le CGCT et notamment l'article L 1612-11 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration de l'adoptant le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

## **ADOpte**

La décision modificative n°1 au BP 2025 du CCAS,

La présente délibération a été adoptée par :

## NOMBRE DE VOIX POUR : 7

#### **NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 19/12/2025  
- de la publication, le 19/12/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Ange MUSSO





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 16 DECEMBRE 2025

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT

Date de convocation du conseil d'administration : 05 DECEMBRE 2025

Etaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Madame Jeanne MOGGIA – Madame Nathalie FEVRE – Madame Ingrid FASS – Madame Christiane MARTEL – Madame Fanny REBUFFEL

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents : Madame Claudine GENIEYS – Madame Pierrette MASINI

Secrétaire de séance : Madame Ingrid FASS

**OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération n°12/2025

Monsieur le Président expose,

Le Rapport Social Unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, se substitue au bilan social. Il doit être produit chaque année.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...) et permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes, et de suivre l'évolution de cette situation.

Enfin, le RSU permet d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations, et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Conformément au décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020, une fois finalisé, le RSU est transmis aux membres du Comité Social Territorial. Il donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines. Le RSU et sa synthèse font l'objet d'une présentation à ses membres sans prise de délibération.

Dans un délai de 2 mois à compter de la présentation du RSU au Comité Social Territorial et au plus tard avant la fin de la période annuelle suivant celle à laquelle il se rapporte, le RSU est rendu public par l'autorité sur son site internet ou par tout autre moyen de diffusion.

Ceci étant exposé,

VU les articles L.231-1 à L.231-4 et L.232-1 du code général de la fonction publique,

VU le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU le Rapport Social Unique ci-annexé,

**CONSIDERANT** que le Rapport Social Unique a été présenté et débattu au Comité Social Territorial réuni en date du,

Le Conseil d'administration prend acte, à l'unanimité de la présentation du Rapport Social Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

La présente délibération a été présentée et débattue.

**NOMBRE DE VOIX POUR : 7**

**NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PRESIDENT**  
Ange MUSSO



Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 19/12/2025
- de la publication, le 19/12/2025

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT



19/12/2025  
19/12/2025  
19/12/2025  
19/12/2025